Rapport financier annuel

Exercice terminé le 31 décembre

2015

Montréal

Rapport financier annuel 2015

Exercice terminé le 31 décembre

Déposé au greffe de la Ville de Montréal
le 13 avril 2016

Montréal

Table des matières

Page

INTRODUCTION

Message du maire ... III
Message du trésorier ... VI
Carte géographique du territoire de Montréal ... IX
L'organisation municipale ... XI

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière ... 1
Rapport de l'auditeur indépendant du vérificateur général de Montréal ... 2
Rapport de l'auditeur indépendant ... 4
États financiers consolidés
- État consolidé de la situation financière ... 7
- État consolidé des résultats ... 8
- État consolidé de la variation de la dette nette ... 9
- État consolidé des flux de trésorerie ... 10
- Informations sectorielles
  - Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme ... 11
  - Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme ... 12
  - Annexe 3 – Conciliation de l'excédent consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme ... 13
  - Annexe 4 – Conciliation de l'excédent consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme ... 14
  - Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme ... 15
- Notes et tableaux complémentaires ... 17
  - Tableau 1 – Excédent consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence ... 44
  - Tableau 2 – Excédent consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence ... 46
  - Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé ... 48
  - Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé ... 49

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence
- Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence ... 52
- Excédent non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence ... 54
- Excédent accumulé non consolidé par compétence ... 56
- Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence ... 58

Gestion de l'eau
- Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence ... 62
- Excédent non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence ... 64

Ventilation des charges mixtes
- Rapport de l'auditeur indépendant du vérificateur général de Montréal sur la ventilation des charges mixtes ... 68
- Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence ... 70
- Notes complémentaires ... 72

Introduction

2015

Message du maire

Chers citoyens,

Le bilan financier de l'année 2015 de la Ville de Montréal reflète parfaitement les efforts déployés par notre administration depuis plus de deux ans pour gérer d'une manière rigoureuse et efficace les fonds publics.

L'exercice financier 2015 de la Ville de Montréal s'est terminé avec un surplus global de 145,8 M$. Cette somme a été générée par, à la fois, une augmentation des revenus et des économies au niveau des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation des revenus, qui s'élève à 58,5 M$, est liée en partie à une nouvelle activité immobilière qui génère des revenus supplémentaires de la taxe foncière, signe que Montréal commence à tirer des bénéfices des grands projets immobiliers qui voient le jour sur son territoire, notamment les deux super-hôpitaux que sont le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Mais c'est surtout sur le plan des dépenses que le travail de notre administration a porté ses fruits et dégagé des économies.

À cet égard, notre budget de 2015 traçait déjà la voie : un budget qualifié d'historique, puisqu'il présentait, pour la première fois depuis des années, une diminution des dépenses par rapport à l'exercice précédent, soit de 12,8 M$.

C'est une tendance qui se confirme dans le bilan financier de 2015, où les économies totalisent 162 M$, résultat combiné d'un contrôle serré des dépenses tout au long de l'année et de décisions prises par notre administration.

La vaste majorité des secteurs d'activité de la Ville ont participé à cette réduction des dépenses, tout comme la plupart des arrondissements.

D'ailleurs, l'année 2015 était marquée par la mise en application de la Réforme du financement des arrondissements (RFA), une réforme dont l'objectif est d'assurer à la fois un financement équitable pour tous les arrondissements ainsi qu'une harmonisation des services à la population.

Nous sommes très fiers de constater que les arrondissements ont contribué à la réduction générale des dépenses de fonctionnement et que tous en retirent des surplus, en 2015. En effet, la part du surplus qui revient aux arrondissements est de 72,1 M$, soit sensiblement la même somme qu'avant l'entrée en vigueur de la RFA.

Ce n'est pas un hasard si nous accordons une telle importance à la réduction des dépenses. Pour faire face à notre engagement de limiter la croissance

générale des charges fiscales à 2 %, il nous faut réduire les dépenses municipales de manière à dégager la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation des investissements tant souhaités pour notre métropole.

Le tout, bien entendu, en assurant la même qualité de services à laquelle les citoyens ont droit.

En terminant, nous tenons à remercier l'ensemble des employés municipaux, qui contribuent, jour après jour, à l'atteinte de nos objectifs ambitieux et à l'avènement d'une nouvelle, belle et grande métropole.

Le maire de Montréal,

Denis Coderre

Message du trésorier

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier annuel de la Ville de Montréal pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015. Ce rapport présente, dans la première partie, une version consolidée des données financières de la Ville, c'est-à-dire l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes inclus dans son périmètre comptable. L'analyse des informations financières de l'administration municipale (excluant les organismes de son périmètre comptable) se trouve dans la seconde partie.

L'exercice financier 2015 de la Ville de Montréal démontre un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 145,8 M$. La saine gestion des charges financières, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2015 ont contribué de façon positive à ces résultats.

Cet excédent de 145,8 M$ (213,9 M$ en 2014) est principalement le résultat de revenus supérieurs, jumelés à des économies au niveau des coûts d'opération, par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé.

Les revenus globaux non consolidés de la Ville se chiffrent à 4 924,9 M$. Ils sont en hausse de 58,5 M$ (1,2 %) par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cette hausse résulte d'une activité du secteur immobilier qui a généré des revenus supplémentaires de 69,7 M$, soit 32,9 M$ en taxation de nouveaux bâtiments, attribuable à un accroissement de plus de 1,786 G$ de l'assiette fiscale, et 36,8 M$ liés à la perception des droits de mutation immobilière et à la délivrance des permis de construction.

Les charges non consolidées de fonctionnement, de financement et d'affectation de la Ville se chiffrent à 4 779,1 M$, en baisse de 87,3 M$ (1,8 %) par rapport à celles incluses dans le budget de fonctionnement. Cette baisse est principalement le résultat d'économies effectuées au niveau des cotisations de l'employeur, des services professionnels et techniques, des frais de location et d'entretien, des frais de financement et des affectations.

La combinaison des revenus additionnels et des sommes dégagées au chapitre des charges a permis à l'administration municipale de ne pas utiliser certaines mesures d'allégement incluses dans le budget de fonctionnement de l'année 2015 (95,4 M$, soit 62 M$ pour les régimes de retraite et 33,4 M$ pour la modification des règles de la TVQ), évitant ainsi de reporter la taxation de certains éléments aux années futures.

Pour conclure, nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des employés de la Ville, qui ont contribué de façon positive à ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,

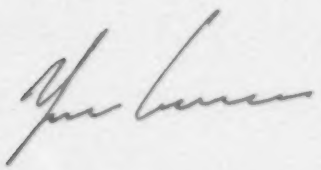

Yves Courchesne, CPA, CGA

Introduction - Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2015

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2015								2014
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus									
Taxes	3 114 091	3 128 323	45 000	45 377			3 159 091	**3 173 700**	3 061 444
Compensations tenant lieu de taxes	236 312	254 545					236 312	**254 545**	250 957
Quotes-parts			2 215 372	2 206 794	(1 808 976)	(1 800 710)	406 396	**406 084**	400 572
Transferts	152 788	162 207	108 158	93 817			260 946	**256 024**	296 504
Services rendus	264 025	274 402	55 672	55 228	(19 882)	(24 942)	299 815	**304 688**	292 424
Imposition de droits	158 030	194 217	1 943	2 592			159 973	**196 809**	187 221
Amendes et pénalités	106 466	87 583	93 290	83 174			199 756	**170 757**	178 368
Intérêts	80 423	91 923	37 085	41 707			117 508	**133 630**	122 801
Autres revenus	24 815	10 782	1 767	17 865			26 582	**28 647**	25 324
	4 136 950	4 203 982	2 558 287	2 546 554	(1 828 858)	(1 825 652)	4 866 379	**4 924 884**	4 815 615
Charges de fonctionnement									
Administration générale	514 425	463 605	390 576	349 577	(19 470)	(23 058)	885 531	**790 124**	740 863
Sécurité publique	16 167	15 046	1 032 130	1 022 469	(119)	(375)	1 048 178	**1 037 140**	1 047 406
Transport	381 763	368 311	500 390	502 092		(278)	882 153	**870 125**	805 669
Hygiène du milieu	197 839	205 530	230 151	214 717		(949)	427 990	**419 298**	397 349
Santé et bien-être	61 554	56 006	36 261	36 027			97 815	**92 033**	91 320
Aménagement, urbanisme et développement	166 567	145 797	59 332	48 442	(293)	(252)	225 606	**193 987**	183 464
Loisirs et culture	416 981	435 850	88 698	87 518		(30)	505 679	**523 338**	499 599
Frais de financement	264 611	256 561	127 552	120 503			392 163	**377 064**	376 589
	2 019 907	1 946 706	2 465 090	2 381 345	(19 882)	(24 942)	4 465 115	**4 303 109**	4 142 259
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 808 976	1 800 710			(1 808 976)	(1 800 710)			
Excédent avant financement et affectations	308 067	456 566	93 197	165 209			401 264	**621 775**	673 356
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(249 219)	(240 627)	(168 246)	(146 532)			(417 465)	**(387 159)**	(385 304)
Affectations									
Activités d'immobilisations		(6 812)		(18 517)				**(25 329)**	(21 703)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	20 141	40 164		1 525			20 141	**41 689**	36 652
Réserves financières et fonds réservés	(58 723)	(62 069)	(35 921)	(42 046)			(94 644)	**(104 115)**	(72 191)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 266)	(53 427)	110 970	52 379			90 704	**(1 048)**	(16 870)
	(58 848)	(82 144)	75 049	(6 659)			16 201	**(88 803)**	(74 112)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		133 795		12 018				**145 813**	213 940

L'île de Montréal et sa population

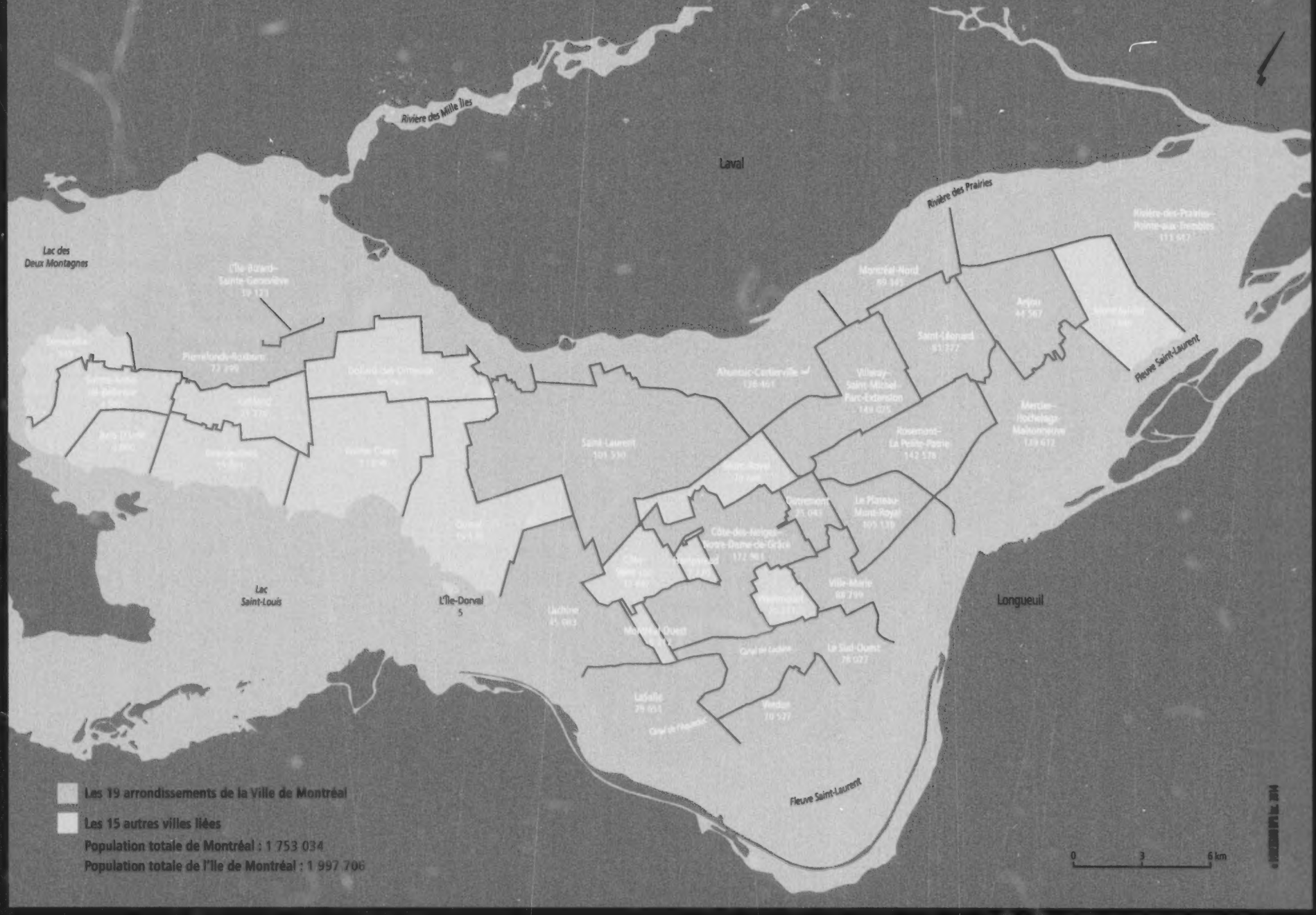

L'organisation municipale 2015

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les compétences d'agglomération
Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales
Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit du conseil municipal et des conseils d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information financière consolidée

2015

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de sept membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et deux proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.

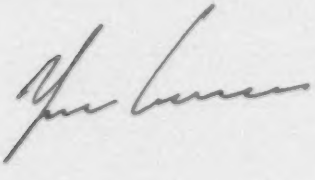

Yves Courchesne
Trésorier

Alain Marcoux
Directeur général

Montréal, le 5 avril 2016

Vérificateur **général**
de la Ville de Montréal

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 15 des états financiers consolidés qui indique que la Ville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal,

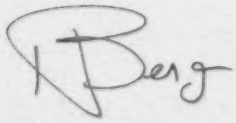

Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 5 avril 2016

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7177
Téléc. : 514-390-4111
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire,
au Président et aux Membres du comité exécutif,
aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal,
aux Membres du Conseil d'agglomération de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation de ces risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Ville de Montréal a comptabilisé au 31 décembre 2015 à l'état consolidé de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivantes :

	Surévaluation / (Sous-évaluation) En milliers de dollars	
	2015	**2014 redressé**
État consolidé de la situation financière		
Débiteurs – Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 361 292	1 836 330
Dette nette et excédent accumulé	2 361 292	1 836 330
État consolidé des résultats		
Revenus - Transferts	524 962	(15 899)
Excédent de l'exercice	524 962	(15 899)
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 836 330	1 852 229
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	2 361 292	1 836 330

La direction n'a pas ventilé le montant de l'excédent accumulé avec le même niveau de détail que celui présenté dans les états financiers consolidés.

Par ailleurs, la Ville de Montréal n'a pas respecté les dispositions de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonçant que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice de la Ville de Montréal et autorisé par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisé.

Ces éléments nous ont conduits à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice courant, comme nous l'avions fait pour les états financiers de l'exercice précédent.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 15 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.[1]

Le 5 avril 2016

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

	Notes	2015	2014 Redressé, note 3
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse et placements temporaires	*5*	**570 658**	309 950
Placements	*5*	**3 150 766**	2 941 846
Débiteurs	*6*	**3 458 814**	2 971 438
Propriétés destinées à la revente		**4 415**	1 592
Prêts	*7*	**18 230**	27 674
		7 202 883	6 252 500
PASSIFS			
Emprunts temporaires	*8*	**216 836**	241 301
Créditeurs, provisions et charges à payer	*9*	**1 601 434**	1 484 145
Revenus reportés	*10*	**184 301**	160 134
Dette à long terme	*11*	**10 562 006**	9 551 580
Passif au titre des avantages sociaux futurs	*12*	**275 735**	22 716
		12 840 312	11 459 876
DETTE NETTE		**(5 637 429)**	(5 207 376)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	*13*	**12 168 304**	11 206 094
Propriétés destinées à la revente		**78 971**	61 713
Stocks		**79 711**	72 437
Autres actifs non financiers	*14*	**523 763**	438 029
		12 850 749	11 778 273
EXCÉDENT ACCUMULÉ	*15*	**7 213 320**	6 570 897
Engagements et éventualités	*20*		

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

	Notes	2015	2015	2014 Redressé, note 3
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Taxes		3 140 459	**3 156 025**	3 045 648
Compensations tenant lieu de taxes		236 312	**254 545**	250 957
Quotes-parts		406 396	**406 084**	400 572
Transferts	*16*	1 220 780	**1 421 668**	879 850
Services rendus		987 192	**984 170**	955 606
Imposition de droits		159 973	**196 809**	187 221
Amendes et pénalités		199 756	**170 757**	178 368
Intérêts	*17*	122 277	**140 068**	129 831
Autres revenus		104 709	**101 145**	109 265
		6 577 854	**6 831 271**	6 137 318
Charges				
Administration générale		893 174	**799 416**	751 401
Sécurité publique		1 086 648	**1 076 228**	1 082 300
Transport		2 079 417	**2 200 267**	1 815 089
Hygiène du milieu		635 242	**616 001**	590 797
Santé et bien-être		139 659	**135 555**	134 225
Aménagement, urbanisme et développement		260 766	**226 989**	214 261
Loisirs et culture		627 414	**650 299**	619 948
Frais de financement		498 667	**484 093**	466 641
		6 220 987	**6 188 848**	5 674 662
Excédent de l'exercice		356 867	**642 423**	462 656
Excédent accumulé au début de l'exercice				
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice déjà établi			**6 687 907**	6 081 598
Redressement	*3*		**(117 010)**	26 643
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice redressé			**6 570 897**	6 108 241
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			**7 213 320**	6 570 897

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

	Notes	2015	2015	2014
				Redressé, note 3
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent de l'exercice		356 867	**642 423**	462 656
Variation des immobilisations				
Acquisition	*13*	(2 129 671)	**(1 797 878)**	(1 122 536)
Produit de cession		9 225	**11 446**	9 738
Amortissement	*13*	817 451	**833 716**	790 442
Gain sur cession		(3 353)	**(9 494)**	(5 029)
		(1 306 348)	**(962 210)**	(327 385)
Variation des propriétés destinées à la revente		937	**(17 258)**	7 514
Variation des stocks			**(7 274)**	(440)
Variation des autres actifs non financiers			**(85 734)**	(33 423)
		937	**(110 266)**	(26 349)
Sortie du périmètre comptable d'un organisme				19 500
Variation de la dette nette		(948 544)	**(430 053)**	128 422
Dette nette au début de l'exercice				
Solde de la dette nette au début de l'exercice déjà établi		(5 090 366)	**(5 090 366)**	(5 362 441)
Redressement	*3*		**(117 010)**	26 643
Solde de la dette nette au début de l'exercice redressé		(5 090 366)	**(5 207 376)**	(5 335 798)
Dette nette à la fin de l'exercice		(6 038 910)	**(5 637 429)**	(5 207 376)

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

	Notes	2015	2014 Redressé, note 3
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		**642 423**	462 656
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		**833 716**	790 442
Gain sur cession d'immobilisations		**(9 494)**	(5 029)
Autres			2 808
		1 466 645	1 250 877
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		**(487 376)**	(90 409)
Propriétés destinées à la revente		**(20 081)**	7 544
Prêts		**9 444**	16 899
Créditeurs, provisions et charges à payer		**117 289**	(89 677)
Revenus reportés		**24 209**	(22 857)
Passif au titre des avantages sociaux futurs		**253 019**	(52 003)
Stocks		**(7 274)**	(440)
Autres actifs non financiers		**(85 734)**	(33 423)
		1 270 141	986 511
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations	*13*	**(1 378 293)**	(1 111 295)
Produit de cession d'immobilisations		**11 446**	9 738
		(1 366 847)	(1 101 557)
Autres activités d'investissement			
Acquisition de placements		**(473 937)**	(608 122)
Produit de cession de placements		**265 017**	420 005
		(208 920)	(188 117)
Activités de financement			
Produit des emprunts	*13*	**1 298 169**	1 103 500
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		**(467 306)**	(605 546)
Rachat d'obligations par refinancement		**(240 064)**	(194 725)
Variation nette des emprunts temporaires		**(24 465)**	(2 464)
		566 334	300 765
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**260 708**	(2 398)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		**309 950**	312 348
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		**570 658**	309 950

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles
Au 31 décembre 2015

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2015				2014 Redressé, note 3
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse et placements temporaires	486 025	84 633		**570 658**	309 950
Placements	2 541 638	609 128		**3 150 766**	2 941 846
Débiteurs	2 351 106	1 656 654	(548 946)	**3 458 814**	2 971 438
Propriétés destinées à la revente	1 592	2 823		**4 415**	1 592
Prêts	21 065	1 510	(4 345)	**18 230**	27 674
	5 401 426	2 354 748	(553 291)	**7 202 883**	6 252 500
PASSIFS					
Emprunts temporaires		216 836		**216 836**	241 301
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 381 500	295 877	(75 943)	**1 601 434**	1 484 145
Revenus reportés	154 076	48 734	(18 509)	**184 301**	160 134
Dette à long terme	7 992 494	3 047 020	(477 508)	**10 562 006**	9 551 580
Passif au titre des avantages sociaux futurs	299 499	(23 764)		**275 735**	22 716
	9 827 569	3 584 703	(571 960)	**12 840 312**	11 459 876
DETTE NETTE	(4 426 143)	(1 229 955)	18 669	**(5 637 429)**	(5 207 376)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	8 613 425	3 554 879		**12 168 304**	11 206 094
Propriétés destinées à la revente	47 734	31 237		**78 971**	61 713
Stocks	38 531	41 849	(669)	**79 711**	72 437
Autres actifs non financiers	47 248	494 515	(18 000)	**523 763**	438 029
	8 746 938	4 122 480	(18 669)	**12 850 749**	11 778 273
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	209 776	(6 415)		**203 361**	142 136
Excédent des activités de fonctionnement affecté	262 209	73 124		**335 333**	259 337
Réserves financières et fonds réservés	234 916	13 057		**247 973**	327 492
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations	21 982	4 311	(18 315)	**7 978**	(119 659)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(978 381)	2 237	20 419	**(955 725)**	(722 694)
Investissement net dans les immobilisations	4 570 293	2 806 211	(2 104)	**7 374 400**	6 684 285
	4 320 795	2 892 525		**7 213 320**	6 570 897

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2015				2014 Redressé, note 3
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 173 700		(17 675)	**3 156 025**	3 045 648
Compensations tenant lieu de taxes	254 545			**254 545**	250 957
Quotes-parts	406 084	417 986	(417 986)	**406 084**	400 572
Transferts	256 024	220 551		**476 575**	503 591
Services rendus	304 688	769 125	(89 643)	**984 170**	955 606
Imposition de droits	196 809			**196 809**	187 221
Amendes et pénalités	170 757			**170 757**	178 368
Intérêts	133 630	21 523	(15 085)	**140 068**	129 831
Autres revenus	26 844	103 459	(40 757)	**89 546**	97 892
	4 923 081	1 532 644	(581 146)	**5 874 579**	5 749 686
Immobilisations					
Quotes-parts		4 915	(4 915)		
Transferts	195 018	750 075		**945 093**	376 259
Autres revenus					
Contributions des promoteurs	6 742			**6 742**	8 245
Autres	4 857			**4 857**	3 128
	206 617	754 990	(4 915)	**956 692**	387 632
	5 129 698	2 287 634	(586 061)	**6 831 271**	6 137 318
Charges					
Administration générale	806 268		(6 852)	**799 416**	751 401
Sécurité publique	1 076 228			**1 076 228**	1 082 300
Transport	1 099 368	1 621 927	(521 028)	**2 200 267**	1 815 089
Hygiène du milieu	616 771		(770)	**616 001**	590 797
Santé et bien-être	92 830	52 972	(10 247)	**135 555**	134 225
Aménagement, urbanisme et développement	224 966	9 207	(7 184)	**226 989**	214 261
Loisirs et culture	625 394	49 800	(24 895)	**650 299**	619 948
Frais de financement	377 064	122 114	(15 085)	**484 093**	466 641
	4 918 889	1 856 020	(586 061)	**6 188 848**	5 674 662
Excédent de l'exercice	210 809	431 614		**642 423**	462 656

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

ANNEXE 3 – CONCILIATION DE L'EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2015					2014 Redressé, note 3
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Excédent de l'exercice	356 867	210 809	431 614		**642 423**	462 656
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(734 080)	(206 617)	(754 990)	4 915	**(956 692)**	(387 632)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(377 213)	4 192	(323 376)	4 915	**(314 269)**	75 024
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	9 225	11 153	293		**11 446**	9 738
Amortissement	817 451	615 780	217 936		**833 716**	790 442
Gain sur cession	(3 353)	(9 350)	(144)		**(9 494)**	(5 029)
Sortie du périmètre comptable d'un organisme						19 236
	823 323	617 583	218 085		**835 668**	814 387
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(513 927)	(387 159)	(74 573)	(8 586)	**(470 318)**	(458 252)
Affectations						
Activités d'immobilisations	(1 334)	(25 329)	(1 241)		**(26 570)**	(44 511)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	20 304	41 689	3 932		**45 621**	36 652
Réserves financières et fonds réservés	(95 494)	(104 115)	(473)		**(104 588)**	(72 667)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	151 820	(1 048)	190 408	3 671	**193 031**	(108 716)
	75 296	(88 803)	192 626	3 671	**107 494**	(189 242)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	7 479	145 813	12 762		**158 575**	241 917

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

ANNEXE 4 – CONCILIATION DE L'EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2015					2014
						Redressé, note 3
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus des activités d'immobilisations	734 080	206 617	754 990	(4 915)	**956 692**	387 632
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(148 773)	(50 541)			**(50 541)**	(29 021)
Sécurité publique	(45 200)	(39 890)			**(39 890)**	(49 780)
Transport	(1 109 338)	(310 120)	(862 176)		**(1 172 296)**	(507 327)
Hygiène du milieu	(369 200)	(268 854)			**(268 854)**	(274 092)
Santé et bien-être	(38 960)	638	(1 128)		**(490)**	(9 508)
Aménagement, urbanisme et développement	(123 200)	(40 934)	(3 223)		**(44 157)**	(47 864)
Loisirs et culture	(295 000)	(221 650)			**(221 650)**	(204 944)
	(2 129 671)	(931 351)	(866 527)		**(1 797 878)**	(1 122 536)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 254 957	609 785	132 628		**742 413**	728 295
Affectations						
Activités de fonctionnement	1 334	25 329	1 241		**26 570**	44 511
Excédent des activités de fonctionnement affecté		14 434			**14 434**	21 073
Réserves financières et fonds réservés	139 300	190 212	21 000		**211 212**	54 519
Utilisation du fonds d'amortissement						48 500
	140 634	229 975	22 241		**252 216**	168 603
Excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		115 026	43 332	(4 915)	**153 443**	161 994

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2015				2014
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Rémunération					
Élus	9 820	166		**9 986**	10 333
Employés	1 640 581	681 111	(6 414)	**2 315 278**	2 269 400
Cotisations de l'employeur					
Élus	4 109	24		**4 133**	4 000
Employés	715 480	405 709		**1 121 189**	840 374
Transport et communication	41 498	154 644		**196 142**	165 699
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	42 656	22 941		**65 597**	61 643
Achats de services techniques	265 548	39 169	(15 595)	**289 122**	265 039
Autres	3 908	14 326		**18 234**	19 262
Location, entretien et réparation					
Location	89 715	16 365	(19 691)	**86 389**	88 555
Entretien et réparation	64 669	32 267	(26)	**96 910**	88 507
Biens durables					
Travaux de construction	13 446			**13 446**	9 408
Autres biens durables	409	4		**413**	1 741
Biens non durables					
Fourniture de services publics	84 524	14 492	(3 699)	**95 317**	90 629
Autres biens non durables	145 974	62 289	(6 727)	**201 536**	183 795
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	283 883	37 155		**321 038**	319 355
Gouvernement du Québec et ses entreprises	53 590	77 991		**131 581**	118 350
Autres tiers	38 892	2 058	(15 085)	**25 865**	22 896
Autres frais de financement	699	4 910		**5 609**	6 040
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Société de transport de Montréal	422 901		(422 901)		
Communauté métropolitaine de Montréal	29 399			**29 399**	29 482
Villes reconstituées					
Autres	28 053		(21 877)	**6 176**	1 497
Organismes gouvernementaux					
Agence métropolitaine de transport	63 295			**63 295**	50 636
Autres	12 010			**12 010**	15 107
Autres organismes	142 678	12 389	(10 575)	**144 492**	123 797
Amortissement des immobilisations	615 780	217 936		**833 716**	790 442
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	21 737	691		**22 428**	24 064
Autres	83 635	59 383	(63 471)	**79 547**	74 611
	4 918 889	1 856 020	(586 061)	**6 188 848**	5 674 662

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2015

1- STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 87% de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées ; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 15.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal, le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et Bixi Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs et les prêts, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel et, pour l'administration municipale, à la réduction du financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés, destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent, est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition de terrains destinés à cette fin ou lors de la réalisation des travaux d'aménagement qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 60 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans les cas où le coût n'a pu être retracé, il a fait l'objet d'estimations.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont facturés. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état consolidé des résultats.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Certains aspects de la norme SP 3410 *Paiements de transfert*, notamment les questions reliées à la notion d'autorisation des transferts, font actuellement l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable, plus particulièrement dans le cas des transferts pluriannuels versés par le gouvernement du Québec. Ces interprétations ont mené les auditeurs indépendants à émettre, depuis l'exercice 2013, des opinions divergentes sur les états financiers consolidés de la Ville.

Face à ces divergences d'interprétation à la Ville et au sein d'autres entités appliquant la norme comptable SP 3410 *Paiements de transfert*, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a diffusé, en novembre 2014, un appel à informations afin de réunir les éléments probants au sujet de l'expérience des parties prenantes à l'égard de l'adoption et de l'application de la norme. Au cours de l'exercice, le Conseil a examiné les résultats de cette consultation et il évalue actuellement les suites à donner. La Ville compte suivre de près les développements relatifs à ces travaux de normalisation.

p) Services rendus

Les revenus liés aux services rendus sont constatés à l'état consolidé des résultats lorsque les services sont rendus et qu'ils donnent lieu à une créance. Les revenus tirés du transport des clients constituent une partie importante des services rendus comptabilisés. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2015, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation pour une période estimée à 20 ans.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

u) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état consolidé des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires.

Les remboursements d'emprunts relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement sont imputés à l'état consolidé des résultats.

Le gain ou la perte de change, rattaché à la dette à long terme libellée en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté à l'état consolidé de la situation financière à titre d'élément reporté et ne fait l'objet d'aucun amortissement étant donné que la dette est à perpétuité.

v) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes du swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation municipale, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf sur le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments du développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

x) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

La fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel.

La fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

La fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.

La fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.

La fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.

La fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.

La fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture.

La fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2015

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après éliminations des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté en décembre 2014 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

Certaines données budgétaires ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle des réalisations de l'exercice.

3- REDRESSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Lors du traitement de l'harmonisation de ses méthodes comptables à celles de la Ville, les revenus de transferts calculés par la STM à des fins de consolidation ont été surévalués. L'état consolidé de la situation financière établi au 31 décembre 2014 a été redressé afin d'y refléter une diminution des débiteurs du gouvernement du Québec reliés aux activités d'immobilisations d'un montant de 117,0 M$, une augmentation équivalente de la dette nette et une diminution de l'excédent accumulé, soit une augmentation de 114,0 M$ du déficit des activités d'immobilisations et une diminution de 3,0 M$ de l'investissement net dans les immobilisations. L'excédent accumulé, établi au 1er janvier 2014, a été augmenté de 26,6 M$, soit une réduction de 25,8 M$ du déficit des activités d'immobilisations et une augmentation de 0,8 M$ de l'investissement net dans les immobilisations. Les états consolidés des résultats et de la variation de la dette nette de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été redressés afin de refléter la diminution des revenus de transfert d'un montant de 143,6 M$.

4- MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Le 1er janvier 2015, une nouvelle norme comptable sur les passifs au titre des sites contaminés (SP 3260) du CCSP est entrée en vigueur. Cette norme définit essentiellement les activités susceptibles d'être visées par un passif environnemental ainsi que le moment et la façon d'évaluer ce passif.

La Ville a choisi d'appliquer la nouvelle norme de façon prospective de sorte qu'un passif additionnel de 11,8 M$ a été ajouté, au 1er janvier 2015, à la provision de 71,0 M$ déjà comptabilisée au 31 décembre 2014. Une charge équivalente de 11,8 M$ a également été constatée à l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 dans la charge d'hygiène du milieu, dans les compétences de nature locale.

5- ENCAISSE ET PLACEMENTS
(en milliers de dollars)

	2015			2014
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Encaisse et placements temporaires				
Encaisse		223 255	223 255	79 398
Placements temporaires		347 403	347 403	230 552
		570 658	570 658	309 950
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	45 061	648 861	693 922	762 032
Obligations et débentures	2 206 980	249 864	2 456 844	2 179 814
	2 252 041	898 725	3 150 766	2 941 846

Les placements temporaires, d'une durée de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition, sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 0,50% à 1,75% (de 1,00 % à 1,24 % en 2014).

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des placements s'établit à 3 270,9 M$ (3 070,4 M$ en 2014).

Au 31 décembre 2014, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffrent respectivement à 1 947,4 M$ et à 994,4 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps, des CLSC et des hôpitaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures de la Ville qui s'élèvent à 513,7 M$ (409,0 M$ en 2014).

5- ENCAISSE ET PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2015				
2016	693 922	203 941	897 863	1,61 %
2017		424 458	424 458	3,54 %
2018		161 354	161 354	3,58 %
2019		322 740	322 740	3,79 %
2020		426 008	426 008	3,93 %
1 à 5 ans	693 922	1 538 501	2 232 423	2,88 %
6 à 10 ans		652 542	652 542	3,71 %
11 à 15 ans		31 684	31 684	4,52 %
16 à 20 ans		209 776	209 776	3,87 %
Plus de 20 ans		24 341	24 341	4,10 %
	693 922	2 456 844	3 150 766	
31 décembre 2014				
2015	761 015	102 539	863 554	1,69 %
2016	1 017	236 880	237 897	3,81 %
2017		409 949	409 949	3,58 %
2018		140 360	140 360	3,83 %
2019		256 046	256 046	3,84 %
1 à 5 ans	762 032	1 145 774	1 907 806	2,80 %
6 à 10 ans		837 572	837 572	4,13 %
11 à 15 ans		25 057	25 057	4,02 %
16 à 20 ans		146 626	146 626	4,10 %
Plus de 20 ans		24 785	24 785	4,10 %
	762 032	2 179 814	2 941 846	

6- DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2015	2014 Redressé, note 3
Taxes	104 583	96 347
Gouvernement du Canada et ses entreprises	197 081	171 639
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 749 688	2 232 491
Organismes municipaux	20 910	33 844
Services rendus et autres	386 552	437 117
	3 458 814	2 971 438

Une provision pour créances douteuses de 151,7 M$ (149,4 M$ en 2014) a été déduite des débiteurs.

6- DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

	2015	2014 Redressé, note 3
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 403 400	1 959 027

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 629,9 M$ (2 160,6 M$ en 2014).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2015, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2015			
2016	280 088	4,25 %	13 715
2017	271 748	4,27 %	27 477
2018	241 926	4,22 %	41 324
2019	233 377	4,15 %	14 590
2020	198 753	3,93 %	3 951
1 à 5 ans	1 225 892	4,18 %	101 057
6 à 10 ans	577 791	3,85 %	38 672
11 à 15 ans	196 955	3,36 %	6 345
16 à 20 ans	123 178	3,34 %	4 635
Plus de 20 ans	93 379	4,49 %	
	2 217 195	3,99 %	150 709
31 décembre 2014			
2015	229 238	4,44 %	64 175
2016	216 416	4,47 %	13 715
2017	210 667	4,51 %	27 477
2018	182 071	4,49 %	41 324
2019	172 533	4,42 %	14 366
1 à 5 ans	1 010 925	4,47 %	161 057
6 à 10 ans	463 210	4,22 %	30 616
11 à 15 ans	128 071	3,65 %	6 345
16 à 20 ans	72 091	3,48 %	4 211
	1 674 297	4,30 %	202 229

7- PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Prêts aux entrepreneurs	13 075	19 593
Prêts à un office municipal	4 534	4 283
Soldes de prix de vente	621	3 798
	18 230	27 674

Les prêts aux entrepreneurs, échéant de 2016 à 2030, portent intérêt à des taux variant de 0,00% à 15,70% (au montant de 19,6 M$ échéant de 2015 à 2030 à des taux variant entre 0,00% et 9,00% en 2014). Une provision pour moins-value de 4,2 M$ à été portée en réduction de la valeur de ces prêts (0,9 M$ en 2014).

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 3,1 M$ a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée (3,4 M$ en 2014).

Les soldes de prix de vente échéant de 2017 à 2033, portent intérêt à des taux variant de 4,42 % à 9,00%, (échéant de 2015 à 2033 à des taux variant de 0,00% à 9,00% en 2014).

8- EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 1 786,5 M$ au 31 décembre 2015 (1 779,1 M$ en 2014).

De ce montant, une somme de 1 476,5 M$ (500,0 M$ en vertu d'une limite relative à la STM et 976,5 M$ en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20% des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2015, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 204,8 M$ (227,7 M$ en 2014) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 0,83% (1,21% en 2014).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 310,0 M$. Au 31 décembre 2015, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 12,0 M$ (13,6 M$ en 2014) et portent intérêt à un taux moyen de 0,88% (1,41% en 2014).

9- CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Fournisseurs	433 717	420 351
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	604 305	572 094
Intérêts courus sur la dette à long terme	78 502	71 201
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides	38 189	39 292
Passif environnemental (1)	83 883	70 969
Contestations d'évaluation	35 349	25 336
Autres	80 853	75 675
Dépôts et retenues de garantie	162 383	139 530
Gouvernement du Québec et ses entreprises	29 867	23 763
Gouvernement du Canada et ses entreprises	5 855	7 066
Autres	48 531	38 868
	1 601 434	1 484 145

(1) La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2015, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 66,7 M$ (65,5 M$ en 2014), les dépenses totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2042, se chiffrent à 99,7 M$ (98,4 M$ en 2014) et le taux d'actualisation utilisé est de 4,00% (4,00% en 2014). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 17,2 M$ (5,5 M$ en 2014).

Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils étaient confirmés et rencontraient les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

10- REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Primes à l'émission de titres	79 861	55 496
Transferts	28 639	50 524
Titres de transport	22 456	21 715
Aquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	20 557	
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	15 595	15 270
Autres	17 193	17 129
	184 301	160 134

11- DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Obligations et billets		
Dollars canadiens (1)	10 427 335	9 400 861
Monnaies étrangères	370	328
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	381	589
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	112 575	123 368
Autres	21 345	26 434
	10 562 006	9 551 580

(1) Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2014).

(2) Les hypothèques immobilières, au montant de 22,9 M$ (28,3 M$ en 2014), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 34,2 M$ (37,5 M$ en 2014).

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2015	2014 Redressé, note 3
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	3 495 154	3 335 203
De l'agglomération	2 073 347	1 958 081
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 252 041	1 947 447
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 403 400	1 959 027
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	338 064	351 822
	10 562 006	9 551 580

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 244,1 M$ (159,9 M$ en 2014). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la quasi-totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2015, les emprunts contractés en devises ne faisant pas l'objet d'une couverture s'élèvent à 0,3 M$ (0,3 M$ en 2014) et le gain sur change relatif à ceux-ci se chiffre à 0,5 M$ (gain de 0,6 M$ en 2014).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2015

11- DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2015					2014		
Années d'échéance	Dollars canadiens (1)	Monnaies étrangères	Échéance	À refinancer	Échéance nette	Échéance	À refinancer	Échéance nette
2015						672 340	255 333	417 007
2016	594 744		594 744	134 354	460 390	474 870	83 825	391 045
2017	1 059 409		1 059 409	163 909	895 500	945 505	146 254	799 251
2018	983 560		983 560	307 204	676 356	913 904	304 306	609 598
2019	1 170 311		1 170 311	242 773	927 538	1 102 168	239 729	862 439
2020	463 764		463 764	88 145	375 619			
1 à 5 ans	4 271 788		4 271 788	936 385	3 335 403	4 108 787	1 029 447	3 079 340
6 à 10 ans	3 430 882		3 430 882	835 699	2 595 183	2 899 665	646 639	2 253 026
11 à 15 ans	714 562		714 562	8 172	706 390	649 459	8 172	641 287
16 à 20 ans	1 090 674		1 090 674	88 322	1 002 352	839 611	80 365	759 246
2043	934 556		934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174		119 174	119 174		119 174
À perpétuité		370	370		370	328		328
TOTAL	10 561 636	370	10 562 006	1 868 578	8 693 428	9 551 580	1 764 623	7 786 957

Sommaire de la dette

	2015			2014		
	Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%	Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%
Dollars canadiens (1)		10 561 636	100,00		9 551 252	100,00
Livres sterling	181	370	0,00	181	328	0,00
		10 562 006	100,00		9 551 580	100,00

(1) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

11- DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2015			2014
Années d'échéance	**Dollars canadiens**	**Monnaies étrangères**	**Moyenne pondérée**	**Moyenne pondérée**
1 à 5 ans	4,39 %		4,39 %	4,48 %
6 à 10 ans	4,10 %		4,10 %	4,36 %
11 à 15 ans	4,55 %		4,55 %	4,74 %
16 à 20 ans	4,15 %		4,15 %	4,19 %
2043	6,00 %		6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %		6,00 %	6,00 %
À perpétuité		3,00 %	3,00 %	3,00 %
Moyenne pondérée	4,44 %	3,00 %	4,44 %	4,60 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 11 935,3 M$ (10 911,3 M$ en 2014). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 31,9 M$ (40,2 M$ en 2014).

12- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Régimes de retraite à prestations déterminées	14 175	(239 096)
Autres régimes	261 560	261 812
Passif au titre des avantages sociaux futurs	275 735	22 716

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 748,9 M$ (472,5 M$ en 2014). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 0,9 M$ (0,9 M$ en 2014) et à 2,4 M$ (2,3 M$ en 2014).

12- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles ont été réalisées au cours de la période s'échelonnant du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2015.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2015		2014	
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	**Régimes de retraite**	**Autres régimes**
Valeur actuarielle des actifs des régimes	16 623 283		15 295 520	
Obligation au titre des prestations constituées	(17 716 201)	(265 321)	(16 861 265)	(276 486)
Déficit de capitalisation	(1 092 918)	(265 321)	(1 565 745)	(276 486)
Pertes actuarielles non amorties	1 241 985	3 761	1 806 949	14 674
Actif (passif) au titre des prestations constituées	149 067	(261 560)	241 204	(261 812)
Provision pour moins-value	(163 242)		(2 108)	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	(14 175)	(261 560)	239 096	(261 812)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2015		2014	
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	**Régimes de retraite**	**Autres régimes**
Obligation au titre des prestations constituées	(8 919 850)	(265 321)	(8 686 249)	(276 486)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	7 660 917		7 115 589	
Déficit de capitalisation	(1 258 933)	(265 321)	(1 570 660)	(276 486)

12- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2015		2014	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	15 295 520		14 233 598	
Rendement prévu des actifs des régimes	919 224		856 955	
Gain survenu dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	707 694		434 076	
Rendement réel des actifs des régimes	1 626 918		1 291 031	
Cotisations de l'exercice	628 673	11 522	662 700	10 862
Prestations versées	(927 828)	(11 522)	(891 809)	(10 862)
Solde à la fin de l'exercice	16 623 283		15 295 520	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	17 325 812		16 470 408	

(1) Les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite, présentées à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2014), sont comprises dans la juste valeur des actifs des régimes.

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2015		2014	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	16 861 265	276 486	16 215 472	273 234
Coût des services rendus au cours de l'exercice	411 054	10 471	407 147	10 870
Coût des services passés	10 850	(10 404)	(189 527)	(974)
Prestations versées	(927 828)	(11 522)	(891 809)	(10 862)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 006 187	11 062	956 471	11 277
Perte (gain) survenu dans l'exercice sur l'obligation	354 673	(10 772)	363 511	(7 059)
Solde à la fin de l'exercice	17 716 201	265 321	16 861 265	276 486

(1) Au 31 décembre 2015, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 174,8 M$ (768,8 M$ au 31 décembre 2014) découlant de l'adoption, en 2014, de la loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées.

12- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2015		2014	
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	**Régimes de retraite**	**Autres régimes**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	411 054	10 471	407 147	10 870
Coût des services passés	10 850	(10 404)	(189 527)	(974)
Cotisations des employés	(144 302)		(149 045)	
Pertes (gains) actuarielles non amorties constatées lors de modifications de régimes	(9 078)	(1 142)	191 926	974
Amortissement des pertes actuariels	221 021	1 283	224 290	1 869
Charge au titre des avantages de retraite	489 545	208	484 791	12 739
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 006 187	11 062	956 471	11 277
Rendement prévu des actifs des régimes	(919 224)		(856 955)	
Charge d'intérêt	86 963	11 062	99 516	11 277
Variation de la provision pour moins-value	161 134		(135 809)	
Charge totale	737 642	11 270	448 498	24 016

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2015		2014	
	Régimes de retraite	**Autres régimes**	**Régimes de retraite**	**Autres régimes**
Taux d'actualisation	6,00% à 6,50%	4,00%	6,00% à 6,10%	3,75% à 4,25%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00% à 6,50%		6,00% à 6,10%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,25%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,00% à 2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,75%	2,50%	2,50% à 2,75%	2,75% à 2,96%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		5,00% à 8,50%		4,00% à 7,71%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,50%		4,30% à 5,48%
Années où le taux devrait se stabiliser		2024 et 2025		2024 et 2032

Tables de mortalité

Pour les principaux régimes de retraite de la Ville, à l'exception de celui des policiers, la Ville a choisi d'apporter certains ajustements, basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal, à la table de mortalité publiée en 2014 par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B publiée par l'ICA en 2014.

12- PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2015	2014
Régimes à cotisations déterminées	946	909
Régimes de retraite des élus municipaux	2 435	2 344

13- IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2014	Augmentation	Diminution	Solde au 31-12-2015
COÛT				
Infrastructures	10 587 192	639 521	141 579	11 085 134
Réseau du métro	2 518 856	672 461	42	3 191 275
Bâtiments	3 034 421	299 006	19 183	3 314 244
Améliorations locatives	70 551	5 419	7 077	68 893
Véhicules	1 409 205	44 252	27 826	1 425 631
Ameublement et équipement de bureau	432 116	80 403	34 593	477 926
Machinerie, outillage et équipement	312 011	23 653	5 276	330 388
Terrains	1 172 226	33 163	665	1 204 724
Autres	8 972		1 123	7 849
	19 545 550	1 797 878	237 364	21 106 064
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	4 865 850	421 879	141 576	5 146 153
Réseau du métro	1 047 841	80 979	42	1 128 778
Bâtiments	1 391 261	114 564	18 087	1 487 738
Améliorations locatives	36 191	8 074	6 939	37 326
Véhicules	674 863	109 808	27 821	756 850
Ameublement et équipement de bureau	188 876	62 222	34 593	216 505
Machinerie, outillage et équipement	130 589	35 996	5 236	161 349
Autres	3 985	194	1 118	3 061
	8 339 456	833 716	235 412	8 937 760
VALEUR COMPTABLE NETTE	11 206 094			12 168 304

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 618,5 M$ au 31 décembre 2015 (477,2 M$ en 2014).

Acquisition par la STM des actifs de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval

En vertu du décret numéro 173-2015 adopté par le gouvernement du Québec le 11 mars 2015, la STM a acquis de l'AMT les actifs relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval pour un montant correspondant à leur valeur comptable nette de 592,9 M$.

Cette acquisition a été réglée par la prise en charge par la STM des emprunts de 419,6 M$ contractés par l'AMT et par le versement d'un montant de 173,3 M$ à financer par le produit d'emprunts. En vertu du décret, le coût d'acquisition est entièrement financé par un paiement de transfert du ministère des transports s'échelonnant sur une période de 20 ans.

À l'état consolidé des flux de trésorerie, les acquisitions d'immobilisations et le produit des emprunts ont été réduits d'un montant de 419,6 M$ correspondant au solde des emprunts de l'AMT assumés par la STM.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2015

14- AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	468 301	370 309
Frais d'émission de titres	45 926	57 943
Autres	9 536	9 777
	523 763	438 029

15- EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2015	2014 Redressé, note 3
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	203 361	142 136
Excédent des activités de fonctionnement affecté	335 333	259 337
Réserves financières et fonds réservés	247 973	327 492
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations	7 978	(119 659)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(955 725)	(722 694)
Investissement net dans les immobilisations	7 374 400	6 684 285
	7 213 320	6 570 897

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, aux tableaux 1, 2, 3 et 4 ainsi que dans la section du rapport portant spécifiquement sur l'administration municipale.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (LQ, 2000, chapitre 56), par *la Charte de la Ville de Montréal* ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Certaines sommes perçues par la Ville doivent être comptabilisées dans des comptes spéciaux de l'excédent accumulé et être utilisées à des fins spécifiques, notamment pour l'aménagement et l'entretien d'unités de stationnement, pour la fourniture des services de l'eau et de la voirie ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations.

15- EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Excédent des activités d'immobilisations

L'excédent des activités d'immobilisations correspond à l'excédent du financement sur les coûts d'immobilisations.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires liées à des modifications de méthodes comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020) ;

- l'application de mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) ;

- l'application de mesures d'allègements liées au passif environnemental (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042) ;

- le financement à long terme de certaines charges liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et des gains de change nets non matérialisés afférents et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour le dit remboursement.

16- REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2015	2014 Redressé, note 3
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 124	7 000
Gouvernement du Québec	432 706	451 887
Communauté métropolitaine de Montréal	38 745	44 704
	476 575	503 591
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	13 353	23 090
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	77 637	101 301
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	13 353	23 090
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	749 759	140 108
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	60 375	64 026
Autres	30 616	24 644
	945 093	376 259
	1 421 668	879 850

17- REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Fonds d'amortissement	80 797	75 278
Encaisse et autres intérêts	44 815	41 468
Arriérés de taxes	14 456	13 085
	140 068	129 831

18- ACTIFS ET PASSIFS TRANSFÉRÉS DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

L'adoption, en 2015, de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (chapitre 8 des lois de 2015) a notamment conféré aux municipalités régionales de comté (MRC) l'ensemble de la compétence en matière de développement local, incluant le soutien à l'entrepreneuriat. Auparavant, les MRC devaient confier à des centres locaux de développement (CLD) l'exercice de ces compétences. En vertu de cette loi, certains actifs (notamment des prêts à des entreprises) et passifs (principalement des emprunts consentis par le gouvernement du Québec) détenus par les CLD deviennent ceux de la Ville à compter du 20 avril 2015. De plus, la loi prévoit également un partage de l'actif net restant des CLD. Le transfert de ces actifs et passifs, qui se chiffrent respectivement à 31,4 M$ et 27,2 M$, et la part estimée de la Ville de 7,8 M$ de l'actif net restant des CLD ont mené à la comptabilisation d'un revenu net de 12,0 M$ à l'état consolidé des résultats, dans les compétences d'agglomération.

19- INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2015, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la quasi-totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2015		2014 Redressé, note 3	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	3 270 901	3 150 766	3 070 426	2 941 846
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 629 893	2 403 400	2 160 588	1 959 027
Dette à long terme	11 935 309	10 562 006	10 911 299	9 551 580

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2015, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 31,9 M$ (40,2 M$ en 2014). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

20- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 104,8 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2016	2017	2018	2019	2020	2021-2050	Total
295,9 M$	223,6 M$	180,0 M$	122,8 M$	83,9 M$	198,6 M$	1 104,8 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 650,7 M$ dont 1 245,1 M$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Grand prix de formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, la Ville s'est engagée à verser une contribution annuelle de 17,4 M$ jusqu'en 2024 inclusivement. Cette contribution sera majorée de 2,00% l'an. À cet égard, la contribution annuelle à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 16,3 M$. Cette contribution à recevoir sera également majorée de 2,00% l'an.

De plus, en vertu d'une convention de bail concernant la location du circuit Gilles-Villeneuve, la Ville s'est engagée à réaliser des travaux d'amélioration du circuit d'un montant maximal de 30,0 M$ d'ici 2017.

c) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 471,3 M$. Les avocats de la Ville considèrent que le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Par contre, en vertu de sa charte, elle doit prévoir à son budget établi à des fins fiscales une somme d'au moins 1,00% de ses charges afin de couvrir les charges non prévues au budget, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

d) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (LQ, 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

21- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

TABLEAU 1 – EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2015	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	3 114 091	3 128 323
Compensations tenant lieu de taxes	236 312	254 545
Quotes-parts		
Transferts	152 788	162 240
Services rendus	407 117	421 073
Imposition de droits	158 030	194 217
Amendes et pénalités	106 466	87 583
Intérêts	80 423	92 251
Autres revenus	37 478	23 299
	4 292 705	4 363 531
Charges de fonctionnement		
Administration générale	762 735	711 915
Sécurité publique	836 188	835 067
Transport	861 703	847 318
Hygiène du milieu	440 482	439 907
Santé et bien-être	112 697	105 325
Aménagement, urbanisme et développement	199 677	177 681
Loisirs et culture	484 952	503 796
Frais de financement	267 676	259 096
	3 966 110	3 880 105
Excédent avant financement et affectations	326 595	483 426
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(259 386)	(251 001)
Affectations		
Activités d'immobilisations	(1 002)	(11 636)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	20 141	40 164
Réserves financières et fonds réservés	(58 723)	(62 069)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 266)	(53 427)
	(59 850)	(86 968)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	7 359	145 457

(1) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 55,0 M$ (41,0 M$ en 2014) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

(2) Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

(3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Il comprend également, pour l'administration municipale, les versements supplémentaires effectués au fonds d'amortissement pour réduire le financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et à certaines charges de fonctionnement.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

2015						2014
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
45 000	45 377	(18 632)	(17 675)	3 140 459	**3 156 025**	3 045 648
				236 312	**254 545**	250 957
2 624 472	2 624 780	(2 218 076)	(2 218 696)	406 396	**406 084**	400 572
339 650	314 335			492 438	**476 575**	503 591
688 059	677 682	(107 984)	(114 585)	987 192	**984 170**	955 606
1 943	2 592			159 973	**196 809**	187 221
93 290	83 174			199 756	**170 757**	178 368
59 083	62 902	(17 229)	(15 085)	122 277	**140 068**	129 831
108 797	108 905	(41 432)	(40 757)	104 843	**91 447**	102 589
3 960 294	3 919 747	(2 403 353)	(2 406 798)	5 849 646	**5 876 480**	5 754 383
390 576	349 577	(277 001)	(278 220)	876 310	**783 272**	736 141
1 032 130	1 022 469	(820 140)	(820 396)	1 048 178	**1 037 140**	1 046 612
1 716 375	1 838 395	(918 198)	(924 238)	1 659 880	**1 761 475**	1 385 021
230 151	214 717	(243 444)	(236 096)	427 189	**418 528**	396 638
36 261	36 027	(16 715)	(14 032)	132 243	**127 320**	126 056
59 332	48 442	(31 370)	(30 992)	227 639	**195 131**	183 079
140 934	136 980	(92 456)	(92 654)	533 430	**548 122**	524 784
248 220	240 082	(17 229)	(15 085)	498 667	**484 093**	466 641
3 853 979	3 886 689	(2 416 553)	(2 411 713)	5 403 536	**5 355 081**	4 864 972
106 315	33 058	13 200	4 915	446 110	**521 399**	889 411
(245 957)	(210 731)	(8 584)	(8 586)	(513 927)	**(470 318)**	(458 252)
(332)	(14 934)			(1 334)	**(26 570)**	(44 511)
163	5 457			20 304	**45 621**	36 652
(36 771)	(42 519)			(95 494)	**(104 588)**	(72 667)
176 702	242 787	(4 616)	3 671	151 820	**193 031**	(108 716)
139 762	190 791	(4 616)	3 671	75 296	**107 494**	(189 242)
120	13 118			7 479	**158 575**	241 917

Notes et tableaux complémentaires (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2015

TABLEAU 2 – EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2015	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts		
Transferts	106 503	124 714
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	3 000	6 677
Autres	1 238	2 329
	110 741	133 720
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	91 280	31 620
Sécurité publique	100	4 325
Transport	391 802	252 426
Hygiène du milieu	87 100	125 262
Santé et bien-être	38 960	1 128
Aménagement, urbanisme et développement	97 000	36 917
Loisirs et culture	174 400	164 211
	880 642	615 889
Déficit avant financement et affectations	(769 901)	(482 169)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	740 199	442 425
Affectations		
Activités de fonctionnement	1 002	11 636
Excédent des activités de fonctionnement affecté		14 434
Réserves financières et fonds réservés (3)	28 700	106 822
Utilisation du fonds d'amortissement		
	29 702	132 892
Excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		93 148

(1) Les revenus comprennent des transferts de 55,0 M$ (41,0 M$ en 2014) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

(2) Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

(3) L'affectation de 104,4 M$ (36,8 M$ en 2014) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,5 M$ (5,5 M$ en 2014) provenant des compétences de nature locale.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

2015						2014 Redressé, note 3
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
13 200	4 915	(13 200)	(4 915)			
621 839	820 379			728 342	**945 093**	376 259
	65			3 000	**6 742**	8 245
1 500	2 528			2 738	**4 857**	3 128
636 539	827 887	(13 200)	(4 915)	734 080	**956 692**	387 632
57 493	18 921			148 773	**50 541**	29 021
45 100	35 565			45 200	**39 890**	49 780
717 536	919 870			1 109 338	**1 172 296**	507 327
282 100	143 592			369 200	**268 854**	274 092
	(638)			38 960	**490**	9 508
26 200	7 240			123 200	**44 157**	47 864
120 600	57 439			295 000	**221 650**	204 944
1 249 029	1 181 989			2 129 671	**1 797 878**	1 122 536
(612 490)	(354 102)	(13 200)	(4 915)	(1 395 591)	**(841 186)**	(734 904)
501 558	299 988	13 200		1 254 957	**742 413**	728 295
332	14 934			1 334	**26 570**	44 511
					14 434	21 073
110 600	104 390			139 300	**211 212**	54 519
						48 500
110 932	119 324			140 634	**252 216**	168 603
	65 210		(4 915)		**153 443**	161 994

Notes et tableaux complémentaires (suite)
Au 31 décembre 2015

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2015	2014 Redressé, note 3
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	203 361	142 136
Excédent des activités de fonctionnement affecté	335 333	259 337
Réserves financières et fonds réservés	247 973	327 492
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations	7 978	(119 659)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(955 725)	(722 694)
Investissement net dans les immobilisations	7 374 400	6 684 285
	7 213 320	6 570 897
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	39 100	20 100
Excédent affecté - Arrondissements	156 944	123 191
Excédent affecté - Projets spécifiques	20 228	9 219
Excédent affecté - Autres fins	119 061	106 827
	335 333	259 337
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	170 058	223 096
Voirie	50 645	41 513
Immobilisations	142	28 000
	220 845	292 609
Fonds réservés		
Parcs et terrains de jeux		15 245
Fonds de roulement	10 904	8 430
Solde des règlements d'emprunts fermés	7 886	3 080
Unités de stationnement	5 329	5 089
Autres	3 009	3 039
	27 128	34 883
	247 973	327 492
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000		
Avantages sociaux	(4 256)	(7 645)
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	349 591	569 446
Autres régimes	(199 140)	(199 140)
	150 451	370 306
Passif environnemental	(40 000)	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 061 920)	(1 085 355)
	(955 725)	(722 694)
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	2 252 041	1 947 447
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 256 104	1 802 422
Immobilisations	12 168 304	11 206 094
	16 676 449	14 955 963
Passif		
Revenus reportés - Gains de change nets non matérialisés	(512)	(555)
Dette à long terme	(10 562 006)	(9 551 580)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 260 469	1 280 457
	(9 302 049)	(8 271 678)
	7 374 400	6 684 285

Notes et tableaux complémentaires (suite)
Au 31 décembre 2015

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2015	2014 Redressé, note 3
Dette à long terme de l'administration municipale	**7 992 494**	7 590 873
Ajouter		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	**12 366**	6 195
Activités d'immobilisations à financer à long terme		106 444
Autres		
Achat de terrains	**16 996**	14 840
Débiteurs gouvernement	**74 386**	131 298
Déduire		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	**1 321 027**	1 360 434
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	**1 644 966**	1 443 091
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	**332 687**	336 472
Excédent des activités d'immobilisations	**3 667**	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	**4 793 895**	4 709 653
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	**794 463**	739 645
Endettement net à long terme	**5 588 358**	5 449 298
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	**13 599**	14 981
Endettement total net à long terme consolidé	**5 601 957**	5 464 279

Information financière de l'administration municipale

2015

Ventilation par compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des charges mixtes

Information financière de l'administration municipale

2015

Ventilation par compétence

Information financière de l'administration municipale
Exercice terminé le 31 décembre 2015

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2015	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	3 114 091	3 128 323
Compensations tenant lieu de taxes	236 312	254 545
Quotes-parts		
Transferts	152 788	162 207
Services rendus	264 025	274 402
Imposition de droits	158 030	194 217
Amendes et pénalités	106 466	87 583
Intérêts	80 423	91 923
Autres revenus	24 815	10 782
	4 136 950	4 203 982
Charges de fonctionnement		
Administration générale	762 735	711 915
Sécurité publique	836 188	835 067
Transport	784 695	771 243
Hygiène du milieu	440 482	439 907
Santé et bien-être	65 339	59 791
Aménagement, urbanisme et développement	190 123	169 353
Loisirs et culture	484 710	503 579
Frais de financement	264 611	256 561
	3 828 883	3 747 416
Excédent avant financement et affectations	308 067	456 566
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(249 219)	(240 627)
Affectations		
Activités d'immobilisations		(6 812)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	20 141	40 164
Réserves financières et fonds réservés	(58 723)	(62 069)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(20 266)	(53 427)
	(58 848)	(82 144)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		133 795

(1) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 55,0 M$ (41,0 M$ en 2014) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

(2) Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Il comprend également, pour l'administration municipale, les versements supplémentaires effectués au fonds d'amortissement pour réduire le financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et à certaines charges de fonctionnement.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

2015						2014
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
45 000	45 377			3 159 091	**3 173 700**	3 061 444
				236 312	**254 545**	250 957
2 215 372	2 206 794	(1 808 976)	(1 800 710)	406 396	**406 084**	400 572
108 158	93 817			260 946	**256 024**	296 504
55 672	55 228	(19 882)	(24 942)	299 815	**304 688**	292 424
1 943	2 592			159 973	**196 809**	187 221
93 290	83 174			199 756	**170 757**	178 368
37 085	41 707			117 508	**133 630**	122 801
1 767	17 865			26 582	**28 647**	25 324
2 558 287	2 546 554	(1 828 858)	(1 825 652)	4 866 379	**4 924 884**	4 815 615
390 576	349 577	(267 780)	(271 368)	885 531	**790 124**	740 863
1 032 130	1 022 469	(820 140)	(820 396)	1 048 178	**1 037 140**	1 047 406
500 390	502 092	(402 932)	(403 210)	882 153	**870 125**	805 669
230 151	214 717	(242 643)	(235 326)	427 990	**419 298**	397 349
36 261	36 027	(3 785)	(3 785)	97 815	**92 033**	91 320
59 332	48 442	(23 849)	(23 808)	225 606	**193 987**	183 464
88 698	87 518	(67 729)	(67 759)	505 679	**523 338**	499 599
127 552	120 503			392 163	**377 064**	376 589
2 465 090	2 381 345	(1 828 858)	(1 825 652)	4 465 115	**4 303 109**	4 142 259
93 197	165 209			401 264	**621 775**	673 356
(168 246)	(146 532)			(417 465)	**(387 159)**	(385 304)
	(18 517)				**(25 329)**	(21 703)
	1 525			20 141	**41 689**	36 652
(35 921)	(42 046)			(94 644)	**(104 115)**	(72 191)
110 970	52 379			90 704	**(1 048)**	(16 870)
75 049	(6 659)			16 201	**(88 803)**	(74 112)
	12 018				**145 813**	213 940

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2015	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Transferts	106 503	124 714
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	3 000	6 677
Autres	1 238	2 329
	110 741	133 720
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	91 280	31 620
Sécurité publique	100	4 325
Transport	390 800	251 953
Hygiène du milieu	87 100	125 262
Santé et bien-être		
Aménagement, urbanisme et développement	97 000	33 694
Loisirs et culture	174 400	164 211
	840 680	611 065
Déficit avant financement et affectations	(729 939)	(477 345)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	701 239	442 425
Affectations		
Activités de fonctionnement		6 812
Excédent des activités de fonctionnement affecté		14 434
Réserves financières et fonds réservés (2)	28 700	106 822
Utilisation du fonds d'amortissement		
	28 700	128 068
Excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		93 148

(1) Les revenus comprennent des transferts de 55,0 M$ (41,0 M$ en 2014) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au fonds chantiers Canada Québec (FCCQ).

(2) L'affectation de 83,3 M$ (36,8 M$ en 2014) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,5 M$ (5,5 M$ en 2014) provenant des compétences de nature locale.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

2015				2014
Compétences d'agglomération		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
180 753	70 304	287 256	**195 018**	221 985
	65	3 000	**6 742**	8 245
1 500	2 528	2 738	**4 857**	3 128
182 253	72 897	292 994	**206 617**	233 358
57 493	18 921	148 773	**50 541**	29 021
45 100	35 565	45 200	**39 890**	49 780
127 700	58 167	518 500	**310 120**	237 027
282 100	143 592	369 200	**268 854**	274 092
	(638)		**(638)**	56
26 200	7 240	123 200	**40 934**	47 431
120 600	57 439	295 000	**221 650**	204 944
659 193	320 286	1 499 873	**931 351**	842 351
(476 940)	(247 389)	(1 206 879)	**(724 734)**	(608 993)
366 340	167 360	1 067 579	**609 785**	605 939
	18 517		**25 329**	21 703
			14 434	21 073
110 600	83 390	139 300	**190 212**	54 519
				48 500
110 600	101 907	139 300	**229 975**	145 795
	21 878		**115 026**	142 741

Information financière de l'administration municipale (suite)

Au 31 décembre 2015

EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2015		
	de nature locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	151 101	58 675	**209 776**
Excédent des activités de fonctionnement affecté	261 519	690	**262 209**
Réserves financières et fonds réservés	106 527	128 389	**234 916**
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations	98 559	(76 577)	**21 982**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 265 528)	287 147	**(978 381)**
Investissement net dans les immobilisations			**4 570 293**
			4 320 795
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	39 100		**39 100**
Excédent affecté - Arrondissements	156 944		**156 944**
Excédent affecté - Projets spécifiques	19 601	627	**20 228**
Excédent affecté - Autres fins	45 874	63	**45 937**
	261 519	690	**262 209**
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	47 141	122 917	**170 058**
Voirie	45 197	5 448	**50 645**
Immobilisations	118	24	**142**
	92 456	128 389	**220 845**
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux			
Fonds de roulement	3 904		**3 904**
Solde des règlements d'emprunts fermés	1 829		**1 829**
Unités de stationnement	5 329		**5 329**
Autres	3 009		**3 009**
	14 071		**14 071**
	106 527	128 389	**234 916**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(4 256)	**(4 256)**
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(84 266)	323 683	**239 417**
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	**(106 234)**
	(180 586)	313 769	**133 183**
Passif environnemental	(40 000)		**(40 000)**
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 044 942)	(22 366)	**(1 067 308)**
	(1 265 528)	287 147	**(978 381)**

Information financière de l'administration municipale (suite)

Au 31 décembre 2015

EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2014		
	de nature locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	102 703	48 066	150 769
Excédent des activités de fonctionnement affecté	191 881	944	192 825
Réserves financières et fonds réservés	160 475	159 239	319 714
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations	5 412	(98 456)	(93 044)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 278 956)	339 527	(939 429)
Investissement net dans les immobilisations			4 479 151
			4 109 986
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	20 100		20 100
Excédent affecté - Arrondissements	123 191		123 191
Excédent affecté - Projets spécifiques	8 339	880	9 219
Excédent affecté - Autres fins	40 251	64	40 315
	191 881	944	192 825
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	76 495	146 601	223 096
Voirie	33 626	7 887	41 513
Immobilisations	23 249	4 751	28 000
	133 370	159 239	292 609
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux	15 245		15 245
Fonds de roulement	1 903		1 903
Solde des règlements d'emprunts fermés	1 829		1 829
Unités de stationnement	5 089		5 089
Autres	3 039		3 039
	27 105		27 105
	160 475	159 239	319 714
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(7 645)	(7 645)
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(115 353)	382 180	266 827
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(211 673)	372 266	160 593
Passif environnemental			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 067 283)	(25 094)	(1 092 377)
	(1 278 956)	339 527	(939 429)

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2015	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Rémunération		
Élus	10 380	9 820
Employés	775 321	784 176
Cotisations de l'employeur		
Élus	3 836	4 109
Employés	365 888	351 888
Transport et communication	27 196	27 791
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	36 459	29 768
Achats de services techniques	218 132	187 097
Autres	2 992	3 127
Location, entretien et réparation		
Location	75 587	71 692
Entretien et réparation	69 853	45 206
Biens durables		
Travaux de construction	2 964	5 510
Autres biens durables	1 592	409
Biens non durables		
Fourniture de services publics	44 997	46 438
Autres biens non durables	107 854	106 744
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	206 065	197 611
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 850	19 429
Autres tiers	42 387	38 892
Autres frais de financement	1 309	629
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 808 976	1 800 710
Société de transport de Montréal		
Communauté métropolitaine de Montréal	25 623	25 109
Villes reconstituées		
Autres	5 861	4 997
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		100
Autres organismes	86 669	104 236
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	8 325	8 458
Autres	(114 233)	(126 530)
	3 828 883	3 747 416

(1) Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

2015						2014
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				10 380	9 820	10 169
851 277	856 405			1 626 598	1 640 581	1 606 513
				3 836	4 109	3 976
398 831	363 592			764 719	715 480	743 093
12 283	13 707			39 479	41 498	39 122
17 230	12 908		(20)	53 689	42 656	35 566
87 273	81 697	(891)	(3 246)	304 514	265 548	244 905
855	781			3 847	3 908	3 600
30 306	29 726	(11 705)	(11 703)	94 188	89 715	88 389
31 531	29 162	(7 264)	(9 699)	94 120	64 669	58 364
6 445	7 936			9 409	13 446	9 408
22	274	(22)	(274)	1 592	409	1 734
41 478	38 086			86 475	84 524	79 679
45 282	39 230			153 136	145 974	140 019
96 109	86 272			302 174	283 883	284 103
31 338	34 161			46 188	53 590	57 919
				42 387	38 892	34 039
105	70			1 414	699	528
		(1 808 976)	(1 800 710)			
422 300	422 901			422 300	422 901	387 527
4 377	4 290			30 000	29 399	29 482
22 116	23 056			27 977	28 053	26 264
63 600	63 295			63 600	63 295	50 636
11 772	11 910			11 772	12 010	15 107
39 526	38 442			126 195	142 678	122 569
8 834	13 279			17 159	21 737	24 655
242 200	210 165			127 967	83 635	44 893
2 465 090	2 381 345	(1 828 858)	(1 825 652)	4 465 115	4 303 109	4 142 259

Information financière de l'administration municipale

2015

Gestion de l'eau

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2015	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - réserve financière de l'eau		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ		
Quotes-parts - tarifaire		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne		61
Taxe relative à l'eau	303 279	305 147
Tarification forfaitaire et au compteur	26 444	24 882
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	307	161
Autres revenus de sources locales	798	1 364
Transferts		3 667
	330 828	335 282
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	188 796	180 529
Fonctionnement	110 609	108 290
	299 405	288 819
Excédent avant financement et affectations	31 423	46 463
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	28 750	27 902
Affectations		
Activités d'immobilisations		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(271)	(457)
Réserve financière de l'eau	(2 402)	(18 104)
	(2 673)	(18 561)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

(1) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Il comprend également, pour l'administration municipale, les versements supplémentaires effectués au fonds d'amortissement pour réduire le financement à long terme relatif à l'acquisition d'immobilisations et à certaines charges de fonctionnement. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

(2) Les opérations intercompétences sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

2015						2014
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
159 982	159 982	(130 351)	(130 351)	29 631	**29 631**	29 450
59 668	54 181	(52 534)	(47 458)	7 134	**6 723**	6 783
4 063	4 064			4 063	**4 064**	3 970
288	288			288	**288**	170
6 086	2 994	(5 911)	(2 720)	175	**274**	319
4 194	4 260			4 194	**4 321**	4 192
				303 279	**305 147**	300 274
				26 444	**24 882**	24 882
		(307)	(161)			75
270	470		(5)	1 068	**1 829**	2 161
659	630			659	**4 297**	1 854
235 210	226 869	(189 103)	(180 695)	376 935	**381 456**	374 130
		(188 796)	(180 529)			
181 301	167 345	(307)	(166)	291 603	**275 469**	263 172
181 301	167 345	(189 103)	(180 695)	291 603	**275 469**	263 172
53 909	59 524			85 332	**105 987**	110 958
40 213	39 160			68 963	**67 062**	70 043
	7				**7**	(18 412)
				(271)	**(457)**	(256)
(13 696)	(20 371)			(16 098)	**(38 475)**	(22 247)
(13 696)	(20 364)			(16 369)	**(38 925)**	(40 915)

Information financière de l'administration municipale (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2015

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2015	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - Villes liées		
Transferts	57 563	77 659
Autres revenus		
	57 563	77 659
Acquisition d'immobilisations		
Production de l'eau potable		
Épuration des eaux usées		
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	79 799	117 062
Immeubles		
	79 799	117 062
Déficit avant financement et affectations	(22 236)	(39 403)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	5 456	15 186
Affectations		
Activités de fonctionnement		
Utilisation du fonds d'amortissement		
Réserve financière de l'eau (1)	16 780	37 572
	16 780	37 572
Excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		13 355

(1) L'affectation de 55,9 M$ (36,4 M$ en 2014) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,5 M$ (5,5 M$ en 2014) provenant des compétences de nature locale.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

2015				2014
Compétences d'agglomération		Total		
Budget	**Réalisations**	**Budget**	**Réalisations**	**Réalisations**
	1 556		**1 556**	1 123
131 922	61 386	189 485	**139 045**	164 398
				356
131 922	62 942	189 485	**140 601**	165 877
154 260	78 322	154 260	**78 322**	61 967
62 000	26 039	62 000	**26 039**	24 142
40 318	29 313	120 117	**146 375**	144 761
	3 940		**3 940**	3 941
256 578	137 614	336 377	**254 676**	234 811
(124 656)	(74 672)	(146 892)	**(114 075)**	(68 934)
36 787	35 137	42 243	**50 323**	9 116
	(7)		**(7)**	18 412
				1 362
87 869	55 921	104 649	**93 493**	46 085
87 869	55 914	104 649	**93 486**	65 859
	16 379		**29 734**	6 041

Information financière de l'administration municipale

2015

Ventilation des charges mixtes

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau ci-joint de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération (ci-après le « tableau de la ventilation des charges mixtes ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Cette ventilation a été établie par la direction sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (ci-après « les exigences réglementaires »).

Responsabilité de la direction pour le tableau de la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de

concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau de la ventilation des charges mixtes.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal,

Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 5 avril 2016

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2015	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Charges		
Administration générale	165 659	164 920
Transport	8 158	7 081
Hygiène du milieu	5 821	5 513
Santé et bien-être	1 590	1 616
Aménagement, urbanisme et développement	28 867	19 351
Loisirs et culture	6 074	5 923
Total des charges	216 169	204 404

(1) Les opérations intercompétences sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

2015						2014
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
139 377	137 487	(90)	(128)	304 946	**302 279**	280 992
2 823	2 710		(3)	10 981	**9 788**	10 362
9 005	8 750			14 826	**14 263**	15 201
2 399	2 455			3 989	**4 071**	3 534
9 520	6 910			38 387	**26 261**	31 030
4 863	4 763		(4)	10 937	**10 682**	10 255
167 987	163 075	(90)	(135)	384 066	**367 344**	351 374

Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires
31 décembre 2015

1- CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2- VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice des compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2015 est de 8,43 %.

Les charges mixtes réelles sont réparties selon les taux utilisés lors de l'élaboration du budget 2015 de la Ville.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
Direction de la comptabilité et
des informations financières

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2e trimestre 2016
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

978-2-7647-1403-4
Rapport financier annuel
Imprimé, Français

978-2-7647-1404-1
Rapport financier annuel
PDF, Français

978-2-7647-1405-8
Annual Financial Report,
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1406-5
Annual Financial Report
PDF, Anglais

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service des communications
11931 (02-16)

Imprimé au Canada

English copies available
upon request

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé

ville.montreal.qc.ca/finances